Extension balnéaire à Koh Mak

Jours:	5
Prix à partir de:	- Vol international non inclus
Confort:	★★★★★
Difficulté:	★★★☆☆

Plages et Littoraux · Balnéaire · Snorkeling

De novembre à avril, nous profitons de ce petit coin de la Thaïlande, pour un séjour balnéaire.

En amoureux, ou entre amis, escapade de quelques jours loin de la foule des îles du sud. Séjour farniente sur des plages paradisiaques, avec possibilité de snorkeling.

Jour 1-4. Détente à Koh Mak

Bangkok
- 1h
Trat
30km - 30m
Laem Sok
- 45m
Koh Mak

Bangkok - Trat

- Transfert matinal à l'aéroport.
- A 08h20, nous embarquons pour notre vol en direction de Trat.

  (horaire sujet à modification)

Trat - Laem Sok

- Arrivée à 9h20 à Trat. Court transfert à l'embarcadère de **Laem Sok**, où nous prendrons le ferry de 10h30.

également

1 2 3 4

Profitons de ces journées sur l'île pour nous détendre.

Possibilité de faire du kayak, snorkeling, randonnée, vélo.... Ou pourquoi pas tout simplement lézarder au bord de la piscine.

Petit déjeuner	Seavana Beach Resort
Hébergement	Seavana Beach Resort

Jour 5. Vol retour

Koh Mak
- 45m
Laem Sok
30km - 30m
Trat
- 1h
Bangkok

Koh Mak - Laem Sok

- Départ matinal pour le port, et retour sur la terre ferme, où nous attend notre chauffeur.

Trat - Bangkok

- En début d'après-midi, nous embarquons pour notre vol retour sur Bangkok.

Petit déjeuner	Seavana Beach Resort

Carte itinéraire

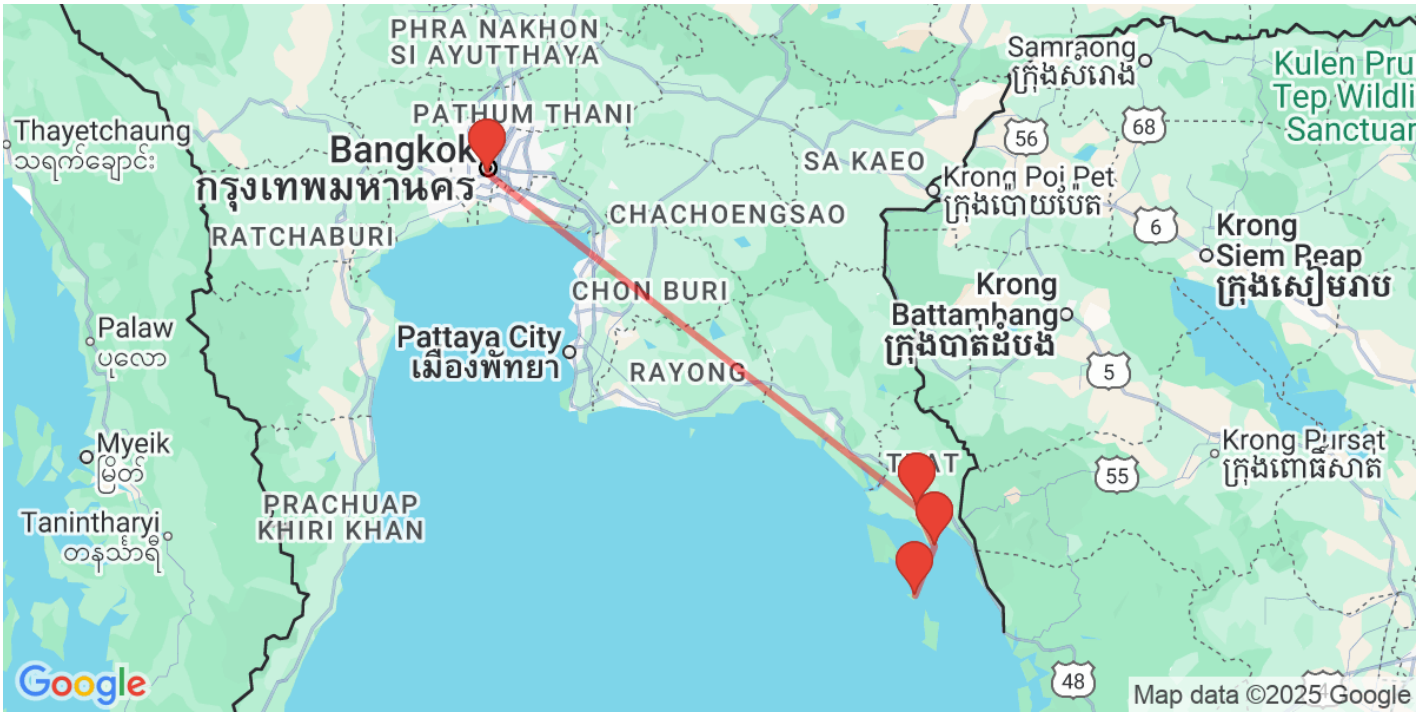

Inclus

- Transfert aéroport / hôtel
- Transferts Ferry
- Les hébergements tels mentionnés dans le programme, ou équivalent
- Petits-déjeuners à l'hôtel
- Vol Bangkok / Trat

Non inclus

- Transport international
- Frais de passeport & Visa
- Assurance rapatriement
- Assurance voyage
- Extra boissons / alcools
- Repas non mentionnés
- Appels téléphoniques
- Transports non mentionnés
- Toute excursion non mentionnée dans le programme ou mises en option

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 40% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 61 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 60 à 46 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 45 à 31 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 30 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Passeport et visa

Les formalités administratives

Formalités pour les ressortissants Français:

Votre passeport valide au moins six mois après la date de retour présumée de votre voyage avec au moins une page vierge. Pas de visa pour un séjour inférieur à 30 jours. Il est nécessaire de disposer d'un billet aller-retour obligatoire inférieur ou égal à 30 jours. Le visa est valable 30 jours dans les trois mois qui suivent sa délivrance.

Vous voyagez avec des enfants ?

Les mineurs français sont soumis aux mêmes obligations que les personnes majeures. ils doivent être titulaires d'un passeport en cours de validité couvrant la totalité du séjour programmé.

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Pour les autres nationalités

Veuillez vous renseigner auprès des autorités consulaires dans votre pays.

Les passeports doivent être en parfait état (pas de taches, agrafes, trombones, marques, déchirures…).

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.
Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.
Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.